

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

1 présentation

Le conservatoire de Boulogne-Billancourt, devenu en 2007 conservatoire à rayonnement régional fait partie du réseau français d'enseignement spécialisé de la musique et de la danse. Il est financé principalement par la ville de Boulogne-Billancourt et placé sous le contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la communication.

.....*ses principales missions*

- Initiation et éducation artistique auprès des jeunes enfants
- Formation des futurs professionnels de la musique et de la danse
- Diffusion artistique par une programmation culturelle diversifiée

Le rayonnement artistique du conservatoire s'affirme dans le cadre du programme européen d'échange LERASMUS mais aussi de partenariats avec des institutions d'enseignement supérieur de la musique. Le conservatoire compte 97 professeurs et professeurs-assistants et une équipe administrative, documentaire et technique de 30 personnes.

.....*sa structure*

Le conservatoire dispose de plus de 60 salles de classe et studios, 3 salles de danse et 1 bibliothèque dont le fonds comprend 18000 partitions, 7000 livres et 6000 documents sonores.

Il gère également 2 salles de concerts : un auditorium de 450 places et une salle d'art lyrique de 114 places.

Le cursus des études au conservatoire se conforme aux directives du schéma d'orientation pédagogique du ministère de la Culture.

.....*les études au conservatoire*

Le conservatoire propose une formation complète, depuis le début de l'apprentissage instrumental et chorégraphique, jusqu'à la formation pré-professionnelle.

Cet enseignement peut s'inscrire dans le cadre de classes dites à *horaires aménagés* qui concilient études générales et artistiques grâce à un partenariat avec l'éducation nationale.

Le cycle spécialisé prépare aux diplômes nationaux : D.E.M. (diplôme d'études musicales), D.E.C. (diplôme d'études chorégraphiques). Une réforme en cours permettra la mise en place du C.E.P.I.

Le C.E.P.I., cycle d'enseignement professionnel initial, prépare au diplôme national d'orientation professionnelle (D.N.O.P.).

Un cycle d'orientation professionnelle accueille les étudiants ayant des aptitudes et un projet artistique de haut niveau.

Les études au conservatoire trouvent leur aboutissement dans la mise en situation de scène des élèves et des étudiants au cours de diverses activités publiques : concerts et auditions, classes de maître, conférences et rencontres, expositions thématiques ...

1.1 organisation pédagogique

Le directeur du conservatoire-centre Georges Gorse a la responsabilité de la bonne marche de l'établissement. Il veille à son organisation générale, s'assure de la conformité des modes de fonctionnement avec les directives du ministère de tutelle (Ministère de la Culture), programme l'ensemble des activités publiques, conçoit et s'assure de la mise en œuvre d'un projet d'établissement.

.....*Les
départements
pédagogiques*

Ils regroupent les disciplines enseignées par famille instrumentale ou caractéristiques communes :

- bois
- chant
- piano
- cordes
- cuivres
- danse
- formation musicale et disciplines d'érudition
- musique ancienne
- pratiques collectives
- autres disciplines

Cette organisation permet de coordonner les initiatives individuelles et de favoriser les échanges pédagogiques. Chaque département est placé sous la responsabilité d'un représentant élu pour 2 ans par les professeurs concernés.

.....*Le conseil
pédagogique*

Le conseil pédagogique est un organe de réflexion sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement. Il émet un avis sur les projets pédagogiques et le fonctionnement général du Conservatoire. Il a un rôle consultatif.

Il est composé du directeur du conservatoire, du directeur-adjoint, de l'administrateur, du coordinateur pédagogique, des représentants des départements ou de leurs suppléants. Il se réunit régulièrement pendant la durée de l'année scolaire.

.....*Le conseil
d'établissement*

C'est un organe de concertation et de réflexion portant sur les orientations générales, la mise en place et le suivi du projet d'établissement. Il assure également un rôle de liaison, d'échanges et d'information sur les actions entreprises, les partenariats engagés, le bilan des activités pédagogiques et de diffusion.

Il est composé d'élus, de représentants du pôle culture de la mairie, de représentants du corps professoral, des étudiants, du personnel administratif et technique. Il se réunit 2 fois par an.